

Mes notes de bac sont-elles vraiment les bonnes ?

Vous le savez sans doute, des enseignants correcteurs du baccalauréat en grève depuis le 2 juillet n'avaient pas rentré, le 4, les notes des copies qu'ils ont corrigées.

Prêt à tout pour dissimuler l'ampleur de la mobilisation du corps enseignant contre ses réformes (réformes du bac et du lycée, Parcoursup...), le Ministre Blanquer a ordonné l'attribution de notes fictives aux élèves dont les copies ont été retenues, afin que les délibérations des jurys puissent coûte que coûte avoir lieu.

Plusieurs cas de figures se sont présentés :

1. les élèves avaient toutes leurs notes de bac : les jurys ont délibéré normalement ;
2. les élèves n'avaient pas toutes leurs notes :
 - quand les jurys disposaient des livrets scolaires, une note correspondant à la moyenne annuelle de l'élève dans la discipline a été attribuée (ce qui est illégal)
 - quand cette note était jugée insuffisante, elle a été arbitrairement relevée
 - quand les jurys n'avaient pas accès aux livrets scolaires, il leur a été ordonné d'inventer une note (!!!).

Dans tous les cas cela revient à dénaturer ou à falsifier les résultats de l'examen.

Comment savoir si vous avez bien eu la note que vous deviez avoir ? si vous avez bien obtenu la mention que vous méritiez ? si ce n'est pas à tort que vous êtes convoqué-e au rattrapage ? enfin, si vous n'avez pas été recalé-e alors que vous aviez droit au rattrapage ?

Le seul moyen de rétablir l'équité mise à mal par les manœuvres du ministre est de :

1. demander à voir vos copies dans les centres de délibération jusqu'au 9 juillet 15h (= lycées où ont eu lieu les écrits et les oraux de rattrapage), puis au rectorat
2. contester auprès du tribunal administratif tout résultat qui vous pénalise
3. faire connaître, vous et vos parents, l'inégalité de traitement dont vous avez été victime.

*Le collectif inter-lycées contre les réformes Blanquer de l'académie de Nancy-Metz
Mail : collectif-lycees-nancy@bbox.fr*